

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 14 septembre à 19 h à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	2026-0069
Adresse :	1351 rue du Clos-du-Bourg
Lot :	6 612 258 du cadastre du Québec
Objet :	Autoriser: • Un empiètement de 4,13 m dans la marge avant pour un escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée, alors que le tableau 4.7 de l'article 4.2.8.5 du <i>Règlement d'urbanisme durable</i> prescrit un empiètement maximal de 2 m dans la marge avant.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné ce 28 août 2026.

Martine Rouette
Directrice générale adjointe et greffière adjointe